

COMMUNE
DE
POLLIGNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/27

Conseil municipal du mardi 10 juin 2025

Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand.

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GÉHANT

OBJET : Règlements intérieurs – Cantine et garderie périscolaire – 2025/2026

Monsieur le Maire indique que la commune poursuit sa démarche d'amélioration du fonctionnement des services périscolaires : cantine et garderie.

Cependant les règlements intérieurs respectifs des deux services périscolaires sont renouvelés intégralement pour l'année à venir. La seule modification consiste à préciser que, de même que le 1^{er} quart d'heure de garderie est facturé lorsqu'un enfant a été inscrit à la garderie mais n'y reste pas, la demi-heure correspondant à l'étude est due lorsque l'enfant y était inscrit.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les règlements intérieurs de la cantine et du périscolaire pour l'année 2025/2026 joints en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 11 juin 2025

